



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Centres hospitaliers : Doubs

Question écrite n° 8051

Texte de la question

M Roland Vuillaume appelle l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur le fait que le centre hospitalier regional de Besancon ne dispose pas d'un equipement en lithotriteur externe, ce qui prive non seulement le departement du Doubs, mais egalement l'ensemble de la region de Franche-Comte des traitements inherents a cet equipement. Il est en effet surprenant que la grande region de l'Est, qui compte une population d'environ 10 millions d'habitants ne dispose pas d'une telle installation, et que les malades soient contraints de se faire soigner a plus de 300 kilometres de leur domicile. Il lui rappelle que le financement de cet equipement est possible sans subvention de l'Etat, et que son fonctionnement n'entraîne aucune surcharge financiere, mais permet au contraire une diminution des depenses de sante par la prevention. Il lui demande de bien vouloir lui preciser s'il entend autoriser le CHU de Besancon a acquerir un lithotriteur externe.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur la demande presentee par le centre hospitalier regional de Besancon en vue de disposer d'un lithotriptideur extra-corporel afin de couvrir les besoins de la region Est de la France. Deux appareils sont deja autorises dans cette zone geographique (au centre hospitalier regional de Strasbourg et au centre hospitalier regional de Nancy). L'enquete realisee en 1988, sur le fonctionnement de ces appareils montre, qu'ils sont frequemment sous-utilises. En effet, en 1987, l'activite moyenne etait de soixante-huit actes par machine et par mois ; en 1988 cette moyenne est passee a soixante et un actes. Aussi, compte tenu des resultats de cette etude, de la mise en service prochaine des appareils autorises a Nancy et a Strasbourg, il n'est pas envisage actuellement d'autoriser le centre hospitalier regional de Besancon a installer un lithotriptideur extra-corporel.

Données clés

Auteur : [M. Vuillaume Roland](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8051

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

Ministère attributaire : solidarite, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 1989, page 218